

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Claire Richard et consorts au nom du GRIEC – Urgence ou priorité climatique ? Une certitude : 2019 doit être l'année du changement !

Rappel de la résolution

Dans sa séance du 28 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la résolution citée en titre, dont le texte est le suivant :

Le Groupe interpartis énergie-climat (GRIEC), fondé notamment dans la foulée des Assises vaudoises du climat 2018, compte des représentants de tous les groupes politiques du Grand Conseil vaudois.

Il s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner la situation inquiétante des problématiques conjointes du climat et des ressources et patrimoine naturels, soulevée plus particulièrement lors des Assises, confirmée depuis lors par de nombreux scientifiques et groupes de scientifiques, et reprise aujourd'hui dans une large mesure par la population.

Les députés membres du GRIEC estiment dès lors indispensable de renforcer, dès et y compris le budget 2020, les services concernés plus particulièrement par ces problématiques. Par ailleurs, ce renforcement doit aussi être pensé dans un processus transversal entre les départements de l'Etat.

Forts de ces éléments, les membres du GRIEC déposent la résolution suivante :

Le Grand Conseil vaudois estime que lesdits domaines doivent être rapidement renforcés dans les missions de l'Etat, en mettant en priorité les énergies renouvelables.

Il demande dès lors au Conseil d'Etat de renforcer en conséquence les budgets concernés, dès et y compris le budget 2020 (incluant budget de fonctionnement, création de fonds, investissements). Les commissions de gestion et des finances seront chargées de contrôler l'application de ce vœu clair.

Chigny, le 21 mai 2019

(Signé) Claire Richard et 69 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

Comme annoncé en septembre 2019 dans son communiqué de presse relatif au budget 2020, le Conseil d'Etat est conscient de l'importance et de l'urgence des actions à entreprendre en faveur du climat, du patrimoine naturel et du développement durable. Il a ainsi proposé au Grand Conseil une augmentation significative de près de 9 millions de francs en 2020 pour les réalisations dans ces domaines environnementaux prioritaires.

A cet effet, sur les 10 millions de francs prévus dans le cadre de la stratégie fiscale pour 2020-2023 (issus d'une partie du montant affecté à la RIE III vaudoise), 2.1 millions de francs seront consommés dans le budget 2020 et le solde au cours des années suivantes. De plus, 10 millions de francs seront affectés au fonds pour l'énergie (pour des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique) et 10 autres millions de francs à des mesures ponctuelles en faveur de projets ou actions en lien avec les transports publics. Ces investissements contribueront également à la réalisation des projets du Conseil d'Etat en matière d'énergie et de mobilité visant à réduire les impacts climatiques de notre canton.

Pour la première étape de réalisation du Plan climat, le budget 2020 prévoit la création de 1.8 nouveaux ETP, permettant ainsi de pérenniser le poste de la cheffe de projet actuellement en fonction et d'engager un-e délégué-e cantonal-e au Plan climat, tous deux au sein de l'Unité du Plan climat qui sera rattachée directement au Secrétariat général du Département de l'environnement et de la sécurité (DES). Le patrimoine naturel sera quant à lui soutenu par la création de 2 nouveaux ETP dans les domaines de la biodiversité, de la protection des ressources naturelles et du sous-sol, ainsi par une augmentation des subventions cantonales et fédérales de 4.4 millions de francs. L'éducation et la formation étant en outre des leviers essentiels pour préparer les citoyen-ne-s aux défis climatiques et permettre des changements de comportement, le DFJC a décidé de créer, dès 2020, une cellule durabilité composée, notamment, d'une déléguée départementale (0.85 ETP).

De manière à donner une impulsion au démarrage du Plan climat, le Conseil d'Etat prévoit également de soumettre prochainement au Grand Conseil une demande de crédits d'investissement de 173 millions de francs afin de financer 10 mesures emblématiques de la 1ère génération du plan. Avec l'ensemble de ces investissements, le Conseil d'Etat souhaite assumer sa part de responsabilité climatique en mettant en œuvre un Plan climat cantonal ambitieux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 juin 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean